



Avenue des Cerisiers, 239 1200 Bruxelles Tél: 02/770.14.40

Estimation des frais scolaires Classe de 1ère Primaire 2025 - 2026

Dans la mission d'enseignement

	Description	Quantité	Prix à l'unité	
FRAIS SCOLAIRES OBLIGATOIRES				
ACTIVITÉS CULTURELLES	sortie(s) durant le temps scolaire		15€	
ACTIVITÉS SPORTIVES	Journée sportive Centre Adeps (M3->P6)	1	25 €	
ENTRÉE PISCINE	une fois toutes les 2 semaines	env. 18	2.10 €	
FRAIS SCOLAIRES FACULTATIFS - Achat groupé Prière de vous manifester avant le 06/09/24 si vous ne souhaitez PAS participer à l'achat groupé.				
Manuels scolaires	Achat groupé		non applicable	

Hors mission d'enseignement : tarif des services facultatifs*

*Frais ou services proposés, sans aucune obligation d'achat

	Description	Quantité	Prix à l'unité
PARTICIPATION AU PROJET PÉDAGOGIQUE	Contribution volontaire de soutien aux projets de l'école		libre
REPAS CHAUDS*	Repas maternel Repas primaire Soupe	1 1 1	4.3 € 4.7 € Gratuite
PHOTOS (individuelles-classe)	Commandes auprès du photographe		Selon tarifs du photographe
AUTOCOLLANTS* (Logo école) THERMOCOLLANTS* (Logo école)	autocollants 7x5cm autocollants 10x5cm thermocollants 10,5x7cm	1 1 1	0.5€ 1€ 2€
EQUIPEMENT de SPORT* (P1 à P6)	T-shirt de gym avec logo de St-Henri Bonnet de natation avec logo St-Henri	1	5.5 € 5.5 €
GARDERIES (matin, temps de midi et soir) + PARASCOLAIRES-ÉTUDES	Organisés et facturés par l'ASBL Dynamix23		Selon tarifs de l'asbl Dynamix23

^{*} A commander via le site internet de l'école: www.sainthenri.net

Modalités de paiement : décomptes envoyés mensuellement par email Paiement à effectuer sur le compte Ecole Saint-Henri : **BE53 0012 0048 7053**

Pour tout montant supérieur à 50€, vous avez la possibilité de solliciter un étalement de paiement en vous adressant au secrétariat par téléphone ou par e-mail à l'adresse secretariat@sainthenri.net . En cas de difficultés financières, veuillez également contacter la direction.

Seules les fournitures scolaires suivantes ne sont pas fournies par les écoles et restent donc à charge des responsables légaux des élèves : le cartable non garni (primaire), le plumier non garni (primaire) ainsi que les tenues vestimentaires et sportives usuelles de l'élève. La fourniture des langes, mouchoirs, collations et des repas reste de la prérogative des parents.

Remarque concernant les fournitures couvertes par la gratuité scolaire : En cas de perte, de vol ou de dégradation du matériel fourni, du fait de l'élève, les frais de remplacement ou de réparation seront imputés à la personne investie de l'autorité parentale, sauf si l'incident résulte d'un cas de force majeur.

Pour le surplus, veuillez prendre connaissance du document informatif FWB relatif à la gratuité qui a été remis en début d'année.